47e ANNEE (5e série) N° 2 9 JANVIER 1930

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les " Revues "

SOMMAIRE

I. Quelques souvenirs sur le maréchal Foch. — II. Casuistique romancée dans le *Valombré* de M. Henry Bordeaux. — III. Psychologie surnaturelle romancée dans *Les Jeux de l'enfer et du ciel* de M. Henri Ghéon. — IV. A propos de la Xe Assemblée de la Société des Nations : utopies et réalités. — V. La morale laïque en déroute ; aveux à retenir. — VI. Les *ultra-sons ;* théorie et pratique. — VII. Missions : coup d'œil d'ensemble et comparaisons.

I

Dans la *Vie Intellectuelle* (sept. 1929) le colonel Herbillon a consigné ses *Souvenirs sur le maréchal Foch,* qu'il fut à même d'approcher de près et de bien connaître pendant la guerre. Nous en extrayons quelques-uns parmi les plus intéressants et les plus propres à mettre en relief les beaux traits de la physionomie du Maréchal, ainsi que le rôle capital qu'il a été amené à jouer, à la fin surtout, dans la grande mêlée.

Tous ceux qui ont connu Foch s'accordent à reconnaître que la note dominante de son tempérament, celle qui frappait, au premier contact, ceux qui l'abordaient, c'était sa trempe militaire. Soldat, dans la pleine et la plus belle acception du mot, il le fut, si l'on peut dire, jusqu'au bout des ongles. Il donnait l'impression d'être un chef par son attitude plutôt froide au premier abord, par sa façon décidée de couper court aux bavardages intempestifs et de vous ramener très vite à la question ; et cependant, il n'y avait en lui ni morgue ni dédain. On était à l'aise ; on sentait tout de même qu'il fallait rester à sa place, mais on n'était pas intimidé.

Derrière la façade sévère, malgré les mots à l'emporte-pièce, les jugements souvent rigoureux dans leur concision, on devinait en lui un très grand esprit de justice. On le sentait très haut, méprisant toute mesquinerie et toute intrigue. Il connaissait sa valeur, mais n'avait aucun mouvement de vanité, et les compliments l'agaçaient. Il était opiniâtre dans l'exécution de ses résolutions, parce que celles-ci étaient le résultat de conceptions mûrement réfléchies et arrêtées. Il était doué d'une singulière force communicative de la foi qu'il avait lui-même dans le succès de ses plans, dans la victoire finale. On pensait : « Il a peut-être tort, mais pour sûr il réussira, » et, entraîné par le prestige de sa propre conviction, l'on obéissait. Aucun chef peut-être n'a plus que lui, pendant la guerre, communiqué à son entourage, aux soldats eux-mêmes, sa volonté de puissance, qui était une volonté de vaincre.

Après la campagne d'Ypres et de l'Yser, « nous devons, disait Joffre, une fière chandelle à Foch : il a sauvé la partie par son énergie, sa clairvoyance, son ardeur et surtout l'emprise qu'il a su prendre sur les Anglais. »

En 1918, Poincaré, à Beauvais, faisait remarquer à Foch que les nouvelles n'étaient pas rassurantes. « Bah ! M. le Président, dit le maréchal, vous en verrez bien d'autres : ne vous inquiétez pas. » Cela sonna comme un coup de clairon ; on sourit, et tout le monde fut rassuré.

En 1918, à Mouchy-le-Châtel, au moment des attaques sur la IIIe Armée, voici en quels termes il dépeignait la situation au colonel Herbillon, pour que celui-ci en rendît compte au Président de la République :

« La bourrasque souffle de tous les côtés ; il pleut sur les quatre façades de la maison. Le vent soulève la toiture, les murs se fendent, mais les fondations tiennent et tiendront toujours, c'est l'essentiel. »

Quelques mois après, il lui répétait la même phrase, mais alors il s'agissait de l'armée allemande sur laquelle sa tempête à lui soufflait à son tour, et il terminait par : « Cette fois-ci les fondations ne tiendront pas. Vous pouvez le dire à tous. »

Bien amusante, et caractéristique aussi, l'anecdote que raconte le colonel à propos de la mission que lui avait donnée Poincaré, de s'informer auprès de Foch de la marche des opérations dans le Nord, parce que, disait-il, ayant l'intention d'aller faire un voyage par là, il ne voulait pas tomber en cours d'opérations pour ne pas gêner les exécutants.

La malice était un peu cousue de fil blanc. Voici comment Foch répond à la curiosité de Poincaré. Il bourre tranquillement sa pipe, se met à rire, se lève, saisit le colonel par le bras, l'entraîne devant la carte et, gesticulant de droite à gauche et de gauche à droite, lui dit :

« Mes intentions, c'est bien simple. J'attaque le Boche ici, je l'attaque là, et puis encore ici, et puis encore là (et le poing s'agite devant la carte sans montrer aucun point précis). Tout s'enchaîne, tout se suit. Il y aura des opérations partout où cela

sera nécessaire, et ce sera nécessaire partout. Quand auront-elles lieu ? En quel point ? Cela dépendra. Enfin, vous voyez, c'est clair. Mes intentions, les voilà ; inutile d'en divulguer davantage. Ils verront ce qu'ils verront. »

Et c'est tout le bagage de renseignements que l'agent de liaison eut à porter au Président. Dommage qu'on ne nous dise pas comment il fut accueilli.

Ces boutades fréquentes, toujours lancées sur un ton de bonne humeur, accompagnées de ces gestes légendaires qui semblaient sabrer les obstacles et jeter au néant les objections et divagations, venaient souvent agrémenter ses conversations avec le colonel, où il racontait volontiers certains épisodes destinés à faire valoir des arguments sérieux auprès des puissants du jour.

« Il est bon, lui disait-il un jour, que les diplomates d'occasion comme vous aient un stock d'anecdotes dans leur cervelle. Cela leur permet d'alimenter la conversation et fixe leurs idées. »

En 1918, à la veille de l'offensive allemande attendue, qui se déclencha en mars, il eut l'occasion de rappeler un souvenir de la campagne d'Ypres, qui vaut d'être conservé à l'histoire de ses relations avec les chefs de l'armée anglaise. Ce n'est pas, certes, qu'il manquât d'estime pour ceux-ci, qui d'ailleurs la méritaient bien ; mais des divergences de vues, malgré tout, se produisirent, qui rendaient parfois difficile l'entente des états-majors alliés.

« Avec les Anglais, me disait-il, qui sont tenaces, il faut brusquement, à un moment donné, se montrer décidé à être encore plus tenace qu'eux. Le maréchal French voulait commander la retraite, et en me développant ses arguments, me dit que rien ne le ferait changer d'avis. « Eh bien ! lui dis-je tout à coup, partez, mais moi je reste. » Mon accent l'interloqua si bien qu'il me répondit *ex abrupto* : « Bon ! je reste aussi. » C'est ce qu'il fallait. Je l'ai cramponné sur place comme ceci (et il m'empoigna le bras), et il n'a plus bougé. On les tient ainsi (et il me serre le bras), on les immobilise, et après, on fait avec eux tout ce qu'on veut. Il faut que Pétain, si cela chauffe très fort, soit à côté de Haig et le boucle ainsi (nouveau serrement du pauvre bras qui n'en peut mais) et il deviendra inébranlable. »

On sait comment, à la fin de 1916, de sourdes menées politiques, qui n'ont pas encore été nettement tirées au clair, amenèrent dans le haut commandement des modifications, disons plutôt un bouleversement qui a failli coûter cher à la France. On voulait débarquer Foch qui, pour des raisons nullement militaires, n'avait jamais été *persona grata* dans certains milieux politiques dirigeants. Joffre fut chargé de l'exécution. Il dut s'en montrer fort ennuyé, à en juger par ce que Foch a raconté de l'entrevue, toujours avec la franchise d'allure dont il était coutumier :

« La situation a été gâchée ; ce qu'on fit eut des conséquences déplorables. Tout de même, fit-il en riant, j'ai vu à ce moment-là l'imperturbable Maréchal [Joffre] bien embarrassé. Je le vois encore entrant dans mon bureau, l'épaule en avant et soufflant comme lorsqu'il n'est pas content ; il ne savait trop comment aborder la question pour laquelle il était venu ; moi, j'attendais toujours. Enfin, il se décide : « Ah ! mon pauvre Foch, ils ne veulent plus de vous ! » Je le regarde et lui réponds simplement : « Allons, allons, mon Général, vous me lâchez ; eh bien ! écoutez-moi. Aujourd'hui, c'est Joffre qui débarque Foch ; demain, c'est Nivelle qui débarquera Joffre ; ce que vous faites ne vous sauvera pas. » Il est sorti en levant les épaules d'un air découragé, avec un : « Que voulez-vous ? » que j'entends encore. »

Le colonel Herbillon raconte que, le lendemain de cette scène, l'amiral Lacaze, qui faisait alors l'intérim du Ministre de la Guerre, lui avoua être indigné de voir qu'on avait représenté au Gouvernement le général Foch comme fatigué, alors que sa verdeur était étonnante. En termes plus qu'énergiques il qualifia sévèrement les intrigues politiques et militaires qui avaient agi pour empêcher que le commandement, qui allait être retiré à Joffre, fût donné à Foch.

Le Maréchal subit en soldat muet, stoïquement, disons plutôt chrétiennement, ce demi-limogeage qui d'ailleurs ne devait pas durer longtemps. Au désastre de Caporetto, c'est lui qu'on envoya à la tête d'une armée de secours tirer les Italiens d'embarras. Puis survint sa nomination de chef d'état-major général, où beaucoup virent le présage du commandement suprême qui était depuis longtemps déjà dans les vœux de l'opinion publique en France.

Le jour arrive enfin où, en présence d'une situation devenue terriblement angoissante, Poincaré et Clemenceau triomphent de la résistance des Anglais et obtiennent que Foch soit constitué généralissime, chef unique de toutes les armées alliées. On sait le reste : le pilonnage général de l'armée allemande bientôt réduite aux abois, l'armistice de Rethondes, la victoire finale, l'apothéose du défilé triomphal aux Champs-Elysées.

Mais ce qu'on sait moins, et que le colonel Herbillon ne veut point passer sous silence, c'est que « ces jours délirants devaient être suivis, pour celui auquel nous les devions, d'heures vraiment angoissantes. L'homme qui avait vu si clair et si grand pendant la guerre ne montra pas moins de lucidité dans la paix. Peut-être que, si les événements eussent permis à tous de l'écouter, certains nuages qui tachent encore l'horizon ne se fussent pas amoncelés. Ce que M. Poincaré prononça, lors de la réception du Maréchal à l'Académie, en est l'irréfutable preuve. Ce clairvoyant aimait les situations nettes : le moment était opportun de les établir. Il le dit, l'écrivit, le répéta, mais ce fut en vain. »

Personne n'ignore que les deux grands artisans de la victoire, Foch et Clemenceau, étroitement unis pour « faire la guerre, » ont cessé de s'entendre quand il s'est agi de faire la paix, et que la discorde a porté sur la question de savoir comment il convenait de fixer notre ligne de défense contre une nouvelle invasion possible de l'ennemi. Au point de vue militaire Foch la voulait sur le

Rhin. Clemenceau, au point de vue politique, s'en tenait à nos frontières géographiques naturelles. La politique triompha. C'est en gros tout ce que sait ou devine le public, car aucun des deux adversaires n'a consenti à divulguer, pour sa propre justification, les circonstances détaillées de cette controverse. Un jour viendra, sans doute, où, moins scrupuleux et moins discrets, les amis et témoins encore vivants parleront. Souhaitons que ce déballage posthume d'intimités laisse intacte la gloire patriotique des deux grands morts.

Souhaitons surtout, pour la paix du monde, que le génie militaire de Foch n'ait pas été providentiellement doublé du génie de la prophétie.

II

L'*Ami du Clergé* n'est pas une revue de critique littéraire. Aussi nous garderons-nous d'apprécier, à ce point de vue profane, le roman que vient de publier M. Henry Bordeaux sous le titre : *Valombré* [1], dans la *Revue des Deux Mondes* (15 juillet-1er sept. 1929). Nous ne saurions taire, cependant, que, au dire de bons juges, cette œuvre restera comme une des meilleures, sinon même la plus parfaite de la série déjà longue où s'est exercé, presque toujours avec succès, le talent du célèbre romancier.

Plus correct, par ailleurs, que ses devanciers quant à la morale, — nous voulons dire : plus présentable en tous milieux, — le dernier roman de M. H. Bordeaux ne mériterait de notre part qu'une large approbation, et volontiers nous joindrions, à peu près sans réserves, nos éloges à ceux dont il est généralement l'objet dans la presse, si notre souci professionnel de doctrine ne nous obligeait à formuler sous ce rapport une sérieuse réserve.

Nous sommes bien loin, Dieu merci ! du temps où la littérature semblait avoir élu domicile dans les égouts. Nos hommes de lettres ne s'accommodent plus des boues puantes où se complaisait alors le naturalisme de Zola et de son école. On veut du grand air et de la lumière. La mode est à l'idéalisme, à un certain idéalisme vague, vaporeux, qui, sans grand souci de vérité objective, donne volontiers dans le mysticisme et la religiosité. Quoique la moralité n'y gagne guère, on aime poser des problèmes de morale. De tout temps, sans doute, la psychologie et la casuistique ont eu leur place marquée dans la littérature d'imagination. Jamais elles ne l'avaient, autant qu'aujourd'hui, envahie. L'une et l'autre, malheureusement, réclament une préparation technique, une philosophie et une théologie, dont nos auteurs en vogue se montrent la plupart du temps fort dépourvus. Tel n'est point le cas d'un Bourget ni d'un Bordeaux, assurément. Ceux-là ont réfléchi, étudié, appris beaucoup. La faveur dont ils jouissent auprès de notre élite intellectuelle montre assez qu'on les tient pour des maîtres de tout repos. Et c'est là précisément une raison pour nous de mettre le lecteur en garde, quand il leur arrive de donner des solutions casuistiques qui, au point de vue des principes de la théologie morale, laissent à désirer. Déjà nous avons dû formuler, sous ce rapport, quelques critiques à propos du roman de M. P. Bourget, *Nos actes nous suivent* [1]. Nous regrettons que le *Valombré* de M. Henry Bordeaux nous impose aujourd'hui des observations du même genre.

* *

Nous ne voyons pour notre part aucun inconvénient à ce que certains cas de conscience soient présentés au lecteur à travers les fictions du roman ; la casuistique, après tout, est une forme d'enseignement moral. Oui, mais à la condition qu'elle soit « romancée » seulement dans ses détails accessoires, et non point dans la substance de la solution exacte qu'elle réclame.

Voici, en résumé tout à fait squelettique, et quant au point de vue auquel nous nous plaçons, les données essentielles du roman.

Un jeune viveur, Aynard de Varce, a entretenu des relations coupables avec une jeune institutrice, Dominique Desclaux, desquelles est résultée la naissance d'un enfant. Aynard, vite fatigué de cette liaison et du poids lourd qui vient de la surcharger, abandonne sa maîtresse pour faire un mariage « cossu » avec Sylvie d'Arnay, qui bientôt lui donne un fils, Bruno.

Aynard, conscient des devoirs que lui impose sa paternité naturelle, procure secrètement à son ancienne maîtresse des ressources pour élever son enfant. Mais celle-ci les trouve insuffisantes : elle vient au château et réclame, discrètement encore, mais non sans menacer de pousser plus loin, s'il y a lieu, ses exigences.

Effrayé devant la perspective d'une divulgation qui troublerait son ménage et jetterait le déshonneur sur son nom, sur l'avenir de son enfant légitime, Aynard, obsédé par la pensée de supprimer la preuve vivante de son inconduite passée, songe d'abord à l'Assistance publique. Il donne rendez-vous à Dominique Desclaux dans un endroit escarpé sur le bord d'un torrent et essaie de lui faire accepter son projet. Refus de la mère, qui ne veut point se séparer de son enfant ; dispute, scène de violence. Soudain, Aynard arrache l'enfant des bras de sa mère et le laisse choir dans le torrent...

Quelque temps après, le petit cadavre est découvert. La police enquête, et finalement arrive à conclure que Dominique Desclaux est sa mère, et que celle-ci, pour cacher sa honte, l'a noyé.

Dominique est arrêtée, inculpée d'infanticide, sous un faisceau de présomptions tel que certainement elle sera condamnée. D'ailleurs, bien loin d'essayer de se défendre, elle avoue, elle clame son crime ; elle nie énergiquement avoir eu un complice ; elle en prend pour elle seule l'entière responsabilité. Pas un mot, pas un geste qui

[1] Edité en un vol. in-12 de 320 p., 12 f., Paris, Plon.

[1] Voir *Ami* du 28 juillet 1927, p. 473 et suiv.

puisse trahir son amant. Elle va passer aux « assises. » Le verdict du jury est certain, inévitable.

Pendant ce temps-là, que fait Aynard, le coupable ? Rien ! Il laisse froidement succomber l'innocente Dominique, victime héroïque de l'amour qu'elle a gardé pour son ancien amant.

Ici se pose le cas de conscience : le coupable devait-il se dénoncer pour sauver l'innocente ? La réponse affirmative ne fait aucun doute pour M. H. Bordeaux. Il la développe tout au long de *Valombré.*

Le lecteur imagine sans peine le parti que tire l'auteur du contraste violent de la lâcheté d'Aynard opposée à l'héroïsme amoureux de la pauvre Dominique. C'est tout le roman. Vivacité des couleurs et des mots, adroite mise en scène des intrigues accessoires, rien n'y manque de ce qui peut rendre odieuse l'attitude de l'assassin, profondément sympathique au contraire celle de la victime volontaire de son silence.

D'une donnée, en somme assez banale, l'art consommé de M. Bordeaux a su faire un drame vivant, aux traits vigoureusement accentués, dans le cadre d'une magnifique littérature. Son succès, que sa valeur intrinsèque suffirait à justifier, est dû aussi, sans doute, pour une large part, à la complicité qu'il a rencontrée dans l'opinion publique, acquise à l'avance à la thèse du romancier ; car la masse populaire, simpliste dans ses jugements autant que prompte à s'émouvoir de certaines impressions fortes à fleur de peau, a tout naturellement tendance à condamner, sans aucun souci de circonstances excusantes possibles, le coupable qui laisse pâtir un innocent à sa place. M. Bordeaux n'ignorait pas sans doute ce côté sensible — nous disons, nous, ce point faible — de la mentalité populaire. Indépendamment de ce qu'il a mis de prestigieux art littéraire à la faire valoir, la casuistique de son *Valombré* ne pouvait être qu'universellement applaudie.

A ces applaudissements nous ne saurions sans réserve joindre les nôtres. Puisque M. Bordeaux fait de la théologie morale dans *Valombré,* il ne saurait trouver étonnant que la théologie morale se permette de lui présenter les observations que suggère sa casuistique romancée.

Une faute, un péché, un geste ou une attitude moralement répréhensible est toujours, par définition, la violation d'une loi, d'un précepte, l'outrage fait à une vertu. L'obligation du devoir, qui est une restriction de la liberté, ne s'impose jamais à elle qu'en vertu d'un titre qui la justifie, qui en est la source autorisée. Tout homme qu'on accuse, que l'on condamne comme coupable, est en droit de demander : Quelle loi ai-je violée ?

A cette question posée par Aynard de Varce, que faut-il répondre ? C'est ce que l'on doit chercher avant de le condamner comme ayant failli à son devoir.

Deux lois morales peuvent être en cause dans son cas : la *justice* et la *charité.* Auquel de ces deux titres sa conscience pouvait-elle lui faire une obligation de se dénoncer, pour sauver sa maîtresse d'autrefois ? Car, notons ce point très précis : il s'agit du fait de sa dénonciation spontanée, à laquelle on lui reproche de s'être lâchement dérobé, et non point d'aucune autre circonstance de sa vie présente ou passée. Il est clair que sa paternité « naturelle » lui a créé des obligations particulières de justice : elles ne sont pas en question pour le moment. Le romancier, du reste, donne à entendre qu'il paraît ne s'être pas refusé à les remplir.

D'après les données du roman, Aynard n'est *pour rien* dans les conjonctures qui ont amené la découverte du crime et l'arrestation de Dominique. Impossible donc de lui en imputer, si peu que ce soit, la responsabilité.

Dominique pouvait se défendre, prouver son innocence : elle n'avait qu'un mot à dire, un nom à prononcer ; son avocat, le juge d'instruction, ont fait mille instances pour l'y décider.

Obstinément elle a voulu rester muette. Mieux que cela : dépassant de beaucoup la limite des charges qui pesaient apparemment sur elle, bien loin de s'excuser jamais, elle s'accuse tant et si fort d'être seule entièrement coupable, que les magistrats en arrivent à se persuader qu'elle ment par héroïsme d'amour pour sauver son ancien amant.

Qu'y a-t-il en tout cela dont l'on puisse faire état contre celui-ci pour accuser d'*injustice* son attitude silencieuse ? *Scienti et volenti non fit injuria,* dit une maxime de droit et de morale. Or, l'innocente est seule *cause* de tout ce qu'elle souffre et va souffrir comme conséquence de son geste, devant le jury d'assises.

La mentalité populaire s'illusionne facilement sur ce mot et cette chose qu'est, en correcte théologie morale, une « injustice. » On a vite fait, dans la conversation ou le roman, de lâcher, de suggérer tout au moins l'épithète : « C'est injuste, » à propos d'un fait donné, alors qu'on serait fort embarrassé de montrer quel est chez autrui le droit lésé par cette prétendue injustice.

Car, enfin, il n'y a pas d'injustice sans lésion du bien d'autrui. Or, à aucun moment l'on n'aperçoit le « droit de justice » qu'aurait pu faire valoir Dominique pour obliger Aynard à se dénoncer. Ce n'est donc pas au titre de la justice que l'on peut condamner son mutisme.

Au titre de la charité, alors? Peut-être, et c'est une tout autre question. Qu'on l'appelle fraternité, solidarité, charité, peu importe ! la loi naturelle et surnaturelle d'amour mutuel impose à toute conscience quelconque le devoir de faire du bien au prochain, de ne pas lui faire du mal, cela dans les limites honnêtes et prudentes de son pouvoir.

Il y a entre les deux vertus de justice et de charité cette profonde différence, que l'exercice de la justice est à priori rigoureusement fixé et limité par son objet : on doit ce qu'on doit, et ce qu'on

doit il faut le donner : rien de plus, rien de moins. Pour la charité, ce n'est plus dans l'ordre matériel objectif seul qu'elle trouve sa mesure, ainsi que les règles particulières de sa pratique, mais dans le raisonnement de prudence qui a charge de comparer et peser les circonstances concrètes de son exercice. La justice est une vertu stricte qui se suffit à elle-même, étant donnée la rigidité absolue de son objet matériel ; la charité est, si l'on peut dire, une vertu vague, qui réclame, comme d'ailleurs toutes les autres, le contrôle pondéré de la raison. Il n'y a pas de justice déraisonnable ; la charité peut l'être. Ses devoirs, donc, comportent, pour être précisés, un examen judicieux des circonstances susceptibles d'en modifier l'obligation, suivant le bien à faire, ou les maux à éviter, qui peuvent se trouver en concours, en conflit, dans un cas donné. De là les règles de théologie morale bien connues : *Caritas non obligat cum tanto incommodo ; E duobus malis minus eligendum*, etc.

Dans le cas de *Valombré* il est incontestable, en principe, que le coupable Aynard avait, en charité, le devoir de ne pas laisser souffrir une innocente pour un crime dont il était seul coupable. C'est du bon sens moral élémentaire. Voilà pour ce qu'on pourrait appeler la partie objective du devoir. Mais les circonstances de son cas, pesées dans l'examen de la raison et de la prudence, laissent-elles subsister ce devoir dans sa notion abstraite de principe ? Tout est là ! Si oui, Aynard a gravement failli ; on peut à juste titre vouer à l'exécration publique sa lâcheté odieuse, criminelle. Si non, on peut le plaindre, non pas le condamner.

On regrette que l'auteur de *Valombré* n'ait pas eu présente à l'esprit cette distinction capitale, et qu'il ait donné à son lecteur à penser que tout coupable qui ne se dénonce pas, pour éviter qu'un innocent soit molesté à sa place, est par là-même un lâche, digne de tous les mépris. Dans sa généralité c'est là une thèse inexacte, car le silence du coupable peut avoir des motifs parfaitement raisonnables, moralement même obligatoires, qui pourraient très bien permettre au confesseur d'approuver et d'absoudre un pareil pénitent.

Nous n'entendons point du tout innocenter le triste sire Aynard. Ce contre quoi il nous semble qu'il y a lieu de protester, c'est l'équivoque créée dans l'esprit du lecteur par le principe trop général sur lequel s'appuie l'auteur à priori, sans les distinctions et réserves nécessaires, à savoir que *tout* coupable qui laisse pâtir un innocent à sa place est un misérable lâche.

Aynard, au fond, avait-il pour rester muet des raisons acceptables, le souci, par exemple, de ne point introduire la honte et la discorde dans son ménage, de ne point salir l'honneur de son nom, de ne point perdre dès le berceau la vie future de son enfant légitime, etc. ? raisons que peut-être, au for de la conscience, un confesseur eût acceptées comme faisant largement équilibre à son devoir de charité vis-à-vis de son ancienne maîtresse ? Nous n'en savons rien. Le romancier n'insiste pas sur ces considérations, qui pourraient annuler tout l'effet du contraste pathétique de son drame. S'il y fait une courte allusion en passant, pour ne point paraître les ignorer, il appuie, par contre, avec une complaisance calculée sur tout ce qui peut rendre intéressante la victime, et repoussante la personne de son amant. Cet Aynard est franchement antipathique, presque autant que son beau-père qui, lui aussi, pour des motifs de gloriole parfaitement méprisables, ne veut pas que son gendre, un moment pourtant ébranlé, fasse la sottise d'aller se dénoncer.

La femme d'Aynard, Sylvie, — un très beau caractère de roman, — mise au courant de l'affaire, se prononce nettement pour la dénonciation, à l'encontre des idées et sentiments de son père et de son mari. Et voilà, certes, un fait qui enlevait à Aynard le plus légitime des motifs de sa conduite. Loin de troubler l'harmonie de son ménage, l'attitude « chevaleresque » passionnément souhaitée par sa femme l'aurait au contraire sauvegardée ; la fin du roman montre, en effet, quels sentiments de mépris et de haine a fini par lui inspirer la « lâcheté » de son mari.

En somme, à s'en tenir aux données du roman, Aynard apparaît bien comme un misérable lâche, et l'on ne voit point quelles raisons acceptables il aurait pu alléguer pour se justifier de n'avoir pas rempli le devoir grave de charité qui s'imposait à sa conscience. Cet Aynard, donc, est condamnable, et nous le condamnons, lui, mais non pas, à priori, tous les coupables qui ne se dénoncent pas, alors que, en principe, la charité et l'opinion publique leur en feraient une obligation.

Extrêmement sympathique aussi, cette Dominique Desclaux avec son héroïsme d'amour rétrospectif ! Mais pourquoi M. Bordeaux, qui a le sens catholique, n'a-t-il pas vu là une précieuse occasion de glorifier les héroïsmes de la charité plutôt que ceux d'une condamnable passion d'amour ? C'est chose courante dans la vie chrétienne que les innocents, à commencer par Celui du Calvaire, volontairement substitués aux coupables ; infiniment rare, au contraire, si même elle est possible, la substitution que nous présente *Valombré*. Il est permis de regretter que M. Henry Bordeaux ait cru devoir s'interdire d'ajouter la salutaire leçon d'un enseignement chrétien à ce qui ne laisse en définitive au lecteur que l'impression d'une prestigieuse fiction de littérature romanesque.

III

Si M. Henri Ghéon n'était qu'un écrivain de talent, un dramaturge audacieux et adroit, un « essayiste, » comme on dit, aux originalités toujours couronnées de succès, nous ne verrions point dans ces dons rares, qu'il partage avec beaucoup d'autres, une raison de lui faire une place à part dans notre Causerie. Mais, il est

aussi, et par-dessus tout, un homme de foi ardente et un apôtre ; pour lui, la littérature, au lieu d'être une fin en soi, n'est qu'un moyen de répandre parmi ses contemporains la lumière et le feu sacré de la vie chrétienne. D'autres feront, à un point de vue critique, un compte-rendu bibliographique de sa nouvelle œuvre : *Les Jeux de l'enfer et du ciel* [1]. Nous ne voulons ici, plus simplement, que la signaler sans retard à l'attention de nos lecteurs.

Une douzaine de personnes sont entassées dans la même « diligence, » en route pour Ars, où il se passe des choses extraordinaires dont l'écho émeut la France et le monde entier. On devine la variété des motifs qui déterminent l'expédition de nos douze voyageurs : la vraie piété, la curiosité, le sectarisme, la foi, le doute et l'incrédulité. Ils vont voir le curé d'Ars, ils le verront : et c'est leur histoire à tous, pendant ces vingt-quatre heures, cette nuit et cette journée, qu'Henri Ghéon nous raconte ; une histoire d'âmes à un moment donné de leur vie terrestre, où elles sont amenées, parfois malgré elles, à prendre parti. Cela dure vingt-quatre heures, et cela nous est raconté en trois longs volumes, que nous lisons comme un volume très court et très passionnant, saisis de la première à la dernière ligne, par ce grand « jeu de la terre et du ciel. »

Ce n'est pas un roman, c'est douze romans en un seul, douze types de psychologie différente, dont l'auteur a fait, de façon neuve et piquante, comme une gamme de variétés d'esprits, depuis les simplicités vertueuses de la foi en action jusqu'aux pires déchéances intellectuelles et morales de l'incrédulité.

Descendu dans les bas-fonds des jeux de l'enfer, c'est-à-dire de la tentation et du vice, M. Ghéon a dû se permettre des descriptions qui ne sont point pour édifier un lecteur quelconque ; mais on l'en excuse facilement, car tout est porté par lui sur un plan si haut qu'une mystérieuse vertu imprègne ces trois volumes.

Autant d'histoires différentes, les histoires de toutes ces vies séparées et brusquement réunies. Et pourtant, écrit judicieusement M. Garric dans la *Nouvelle Revue des Jeunes* (25 nov. 1929), « au milieu de ces feux, il n'est qu'une intrigue et qu'un drame : la brusque irruption du spirituel dans ces vies banales ou ternies. A tous une question est soudain posée : vont-ils continuer à vivre comme ils vivaient ? Les voici dans le pays d'Ars, et aussitôt placés dans une lumière si singulière que le passé commence à leur peser, et qu'ils se posent la grande question de leur avenir et de leur salut. C'est le drame spirituel, le point de rupture, pour chacune de ces destinées : quelque chose se termine ici et quelque chose commence. En présence du curé d'Ars, c'est la vie tout entière qui se partage, le choix qui est proposé. Et c'est une des beautés du livre d'avoir rendu cette présence du curé d'Ars si évidente, si illuminante, alors que l'auteur ne l'évoque qu'en quelques scènes, avec beaucoup de délicatesse et de discrétion. Mais, absent de la scène, il est partout, car il remplit les âmes, et nous le devinons dans leur désarroi comme dans leur exaltation. Il est le pôle mystérieux vers lequel s'orientent toutes ces vies, en dépit d'elles-mêmes, et celui-là qui était venu pour se moquer et pour confondre s'en retourne touché de la grâce et terrassé comme S. Paul. »

Cette psychologie surnaturelle romancée n'est pas romanesque ; rien de plus réel, de plus vivant, ou plutôt de plus vécu au temps où l'on comptait par centaines de mille les « pèlerins » d'Ars, dont pas un peut-être n'est revenu sans être converti, amélioré, ou tout au moins troublé dans son scepticisme. Il semble bien que nulle part dans notre histoire contemporaine la lutte entre les puissances de l'enfer et les grâces du ciel n'a été plus vive et couronnée de plus beaux triomphes qu'à Ars. Aussi l'œuvre de M. Ghéon, tout en étant une belle pièce de littérature, reste-t-elle en réalité une très véridique page d'histoire, d'histoire des âmes.

IV

La *Société des Nations* vient de tenir sa X^e^ assemblée. Nos lecteurs n'attendent pas de nous un compte-rendu détaillé de ses séances générales et des travaux de ses différentes commissions. Ils ont eu là-dessus des informations de presse assez abondantes pour savoir ce qu'il peut être bon d'en retenir. S'il nous paraît utile, néanmoins, de faire une place dans notre Causerie à cet événement qu'on peut justement appeler mondial, c'est moins pour résumer son histoire que pour mettre en relief, à son occasion, certaines idées et certains faits plus saillants qui méritent d'attirer plus particulièrement notre attention ; en quoi nous serons grandement aidé par l'article que vient de publier le P. Yves de la Brière dans les *Etudes* (5 nov. 1929). Pour commencer, laissons-lui la parole :

« Les deux postulats du droit naturel et de l'ordre chrétien qui concernent les rapports mutuels des peuples avec les peuples ont pour objet : la création ou le progrès d'une communauté permanente et organique consacrant l'unité fondamentale du genre humain et procurant le bien commun de tout l'ensemble ; puis, dans cette communauté, des institutions et des sanctions tutélaires de la paix générale, pour régler, conformément au droit, les litiges entre nations.

Au milieu même du dix-neuvième siècle, un grand penseur religieux et traditionaliste, qui passa chez beaucoup de ses contemporains pour un « prophète du passé », le P. Taparelli d'Azeglio, l'auteur du célèbre *Essai théorique de droit naturel basé sur les faits*, avait annoncé avec une clairvoyance divinatrice la réalisation laborieuse de ce double postulat dans l'évolution présente et à venir du mouvement international contemporain. Taparelli n'exprimait pas seulement un vœu lyrique, mais il décrivait nettement et méthodiquement, dans le langage d'un spécialiste de la science politique, ce que devraient être un jour les divers organismes de coopération et de pacification dans la communauté juridique des peu-

[1] Trois vol. in-16, 880 p., 36 f. ; Paris, E. Flammarion.

ples, grâce à un système d'union « capable de réduire le multiple à l'unité ». Il espérait que l'Europe finirait par sortir peu à peu « de la confusion qui règne aujourd'hui dans les relations internationales ». Il espérait que l'humanité, légitimement divisée en nations indépendantes, réaliserait « cette magnifique unité de la société universelle qui est dans les desseins de la Providence et dans les plus intimes tendances de notre nature. »

Aux alliances, aux congrès, aux traités, dont parle l'histoire moderne et contemporaine, serait peu à peu substituée une sorte de tribunal fédéral universel, qui appliquerait un code muni de sanctions. Pour acheminer les esprits vers de telles perspectives, Taparelli se réclame de « la vraie science politique, la politique naturelle, humaine, celle qui nous enseigne à coopérer aux desseins sublimes et paternels de Dieu sur l'humanité, *celle qui veut conduire à Dieu la société universelle des nations par les grandes voies de l'ordre.* »

L'idée de la société universelle des nations n'est pas neuve, assurément, bien qu'elle ne semble pas avoir beaucoup retenu l'attention des penseurs sociologues du moyen âge et de l'antiquité, à cause, sans doute, des invraisemblances pratiques de sa réalisation.

Aujourd'hui la *Société des Nations* (S. D. N.) existe, et si elle est loin encore de donner tout ce qu'on en peut attendre, il est incontestable qu'elle permet pour l'avenir de sérieuses espérances. Elle vient de naître : on a même douté un instant de sa « viabilité. » Elle vit, cependant, et croît tous les jours en force, sinon proportionnellement en sagesse. Il est trop tard pour nier sa possibilité; trop tôt pour affirmer sa pleine puissance de durée et de rendement. Laissons au temps le soin de nous renseigner sur la solidité de l'édifice.

A son sujet, les avis sont encore très partagés : d'un côté sont les enthousiastes, qui ne doutent nullement de l'acheminement sûr de la S. D. N. vers ses brillantes destinées ; de l'autre, les sceptiques, qui n'y veulent voir qu'un rêve creux, issu des réactions contre les horreurs récentes de la guerre, utopie vouée, comme tant d'autres, à succomber sous l'implacable réalité hostile des faits ; entre ces deux extrêmes, sont les gens qui ne veulent ou ne peuvent pas avoir d'opinion, qui attendent, inertes et plutôt méfiants, celle que l'expérience leur imposera.

Nous ne saurions, nous catholiques, refuser nos sympathies à l'œuvre de la S. D. N., pour autant du moins qu'elle se donne comme but d'introduire plus de charité et de justice dans les rapports et conflits des nations entre elles. Si les moyens sont parfois sujets à caution, et matière à réserves, la fin certainement est louable, également souhaitée par la raison et par la foi, à la condition, cependant, qu'on entende la S. D. N. comme elle doit être correctement entendue, et non d'après la conception exagérée, erronée, que s'en forment certains de ses plus chauds et cotés partisans.

« Société universelle des nations... capable de réduire le multiple à l'unité, » dit Taparelli. La formule prête à équivoque. Il est, en effet, deux manières de concevoir la société « universelle » des nations : comme une *unité* ou comme une *union ;* comme société unique englobant tout le genre humain sous une même autorité centrale, ou comme une sorte de fédération groupant les peuples dans une communauté de certaines fins à atteindre, mais laissant à chacun d'eux l'autonomie de sa propre subsistance politique.

C'est dans la seconde acception qu'on entend généralement notre actuelle *Société des Nations.* Il en est pourtant qui rêvent de la première, et la manière de parler de Taparelli n'est pas pour les décourager. « Pourquoi, disent-ils, ces divisions, ces frontières, ces nationalismes enfin, purs ferments d'égoïsmes et de guerres entre les enfants d'une même famille ? Pourquoi ces oppositions violentes d'intérêts, ces particularismes farouches, qui sont autant d'atteintes à la belle unité du genre humain, telle que Dieu l'a créée, telle que le Christ est venu la restaurer dans la loi de la charité évangélique ? Refaisons cette unité. Plus de « multiple, » plus de frontières ! La paix règnera dans le monde, et avec elle le bonheur pour tous les hommes, le jour où il n'y aura plus sur la terre, comme on dit en langage ecclésiastique, qu'un seul troupeau et un seul pasteur, qu'un seul peuple, l'humanité, le genre humain. » On devine sans peine les développements possibles d'un pareil thème et l'on sait comment l'exploitent à leur point de vue, pour les besoins de la cause prolétaire, les socialistes et communistes de tout acabit. C'est une erreur contre laquelle il importe de mettre en garde les esprits simples, qui de bonne foi s'en laissent aisément séduire.

Non, l'unique Société universelle des peuples ainsi entendue n'est pas un postulat du droit naturel, l'idéal de vie sociale parfait vers lequel il y ait lieu d'orienter les énergies collectives de l'humanité.

Que pareil idéal soit irréalisable, on pourrait déjà très suffisamment le démontrer en faisant appel aux enseignements de l'histoire. Est-il rien de plus évident, et de mieux mis en lumière, par Bossuet, par exemple, dans son *Discours sur l'histoire universelle,* que l'incapacité absolue pour les grands empires de subsister longtemps ? Tous ont succombé sous le poids même de leur masse. C'est une loi fatale, tous les jours encore confirmée par l'expérience, que le lien qui tient unis les citoyens sous l'emprise d'une même autorité politique perd en solidité ce qu'il gagne en étendue, et que, à mesure qu'il se dilate davantage, les limites de son élasticité le vouent à une rupture finale inévitable. Quoi que veuille inventer l'imagination, il n'y a point d'utopie qui tienne contre la nécessité où est la vie humaine sur la terre de se dérouler dans le temps et dans l'espace. Le temps et l'espace, voilà deux obstacles insurmontables, qui ne permettent pas de rêver

raisonnablement la « réduction du multiple à l'unité » comme parle Taparelli, c'est-à-dire la fusion de tous les peuples en un seul.

Au temps et à l'espace il faut joindre la géographie. Tout le monde sait à quel point la vie des groupements humains, dispersés sur la surface du globe, s'y trouve, de toute nécessité, subordonnée, et l'on n'ignore pas davantage l'influence inéluctable qu'exerce sur les conditions physiques et morales de la vie, donc aussi sur les législations correspondantes, la diversité des climats, des richesses naturelles du sol et des cultures appropriées. Comment, dès lors, concevoir, comme idéal de droit naturel, une unité que rendent à priori impossible les divisions, séparations et « particularismes » qu'impose la nature elle-même à l'espèce humaine ?

L'homme, dit-on, est naturellement « sociable. » C'est vrai ; mais autre chose est la sociabilité suffisante, restreinte à la famille, à la tribu, ou aux confins plus étendus de la « nation, » et autre chose la sociabilité qui aurait pour terme le groupement universel de tous les peuples dans une seule société. Cette sociabilité-là, la nature ne la connaît pas ; elle y répugne formellement ; elle n'en veut pas et se charge de rendre illusoire toute tentative pour la réaliser.

Ce n'est sans doute pas ainsi que Taparelli, malgré l'ambiguïté de son langage, entend, dans l'ordre social, la réduction du multiple à l'unité, non plus d'ailleurs que le P. Yves de la Brière, qui ne la conçoit qu'en fonction de « l'humanité légitimement divisée en nations indépendantes. » Ce n'est ni à l'un ni à l'autre qu'allait notre pensée dans les réflexions qui précèdent, mais à ceux de nos lecteurs qui pourraient rencontrer autour d'eux l'occasion de rappeler à l'histoire et au bon sens des enthousiastes, d'ailleurs de bonne foi, férus de l'utopie de la fusion de toutes les nations dans une seule et unique Société universelle.

Ce que demandent la nature et l'Evangile, c'est que la justice et la charité soient reconnues et écoutées comme suprêmes régulatrices des relations internationales. La même morale doit régir dans leur conduite les personnes prises à l'état individuel et la personne morale qu'est leur groupement dans un ensemble donné ; et, si les intérêts généraux du groupe exigent une communauté d'efforts de la part de ses membres sous la direction d'un gouvernement, intérêts, efforts et gouvernement sont toujours « choses d'homme, » donc soumises aux lois naturelles et surnaturelles de la moralité humaine.

C'est une erreur très répandue dans le monde des professionnels de la sociologie, que la justice est tout l'idéal auquel doit se mesurer la perfection des rapports internationaux. Elle ne suffit pas plus qu'entre les individus, et cela pour une raison identique : la justice, en effet, suppose et laisse subsister les préoccupations de l'égoïsme qu'elle a pour mission de régler ; la charité les *supprime*. Or, malgré tout, dans l'état présent de notre humanité originellement déchue, le virus de l'égoïsme reste un ferment de discorde et un danger pour la paix, si la charité n'est pas là pour le neutraliser. Sans elle point d'entreprise, point de construction sociale qui soit assurée de tenir solidement, et toujours. *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.*

Qu'en sera-t-il, sous ce rapport, de notre actuelle S. D. N. dans l'avenir ? Dans quelle mesure s'inspirera-t-elle de la pensée chrétienne, qui ne sépare pas la justice de la charité, pas plus dans la politique internationale que dans les relations individuelles des hommes entre eux ? C'est le secret de l'avenir et de Dieu.

N'oublions pas que ce grand organisme de fédération universelle est né, au traité de Versailles, de la pensée d'éviter la guerre, et que, malgré ses dix années d'existence, il en est encore aux hésitations et faiblesses du tout jeune âge. Faisons-lui confiance, puisque aussi bien son œuvre, fût-elle uniquement de justice politique et économique purement naturelle, serait encore, en attendant mieux, un grand bienfait pour l'humanité.

La S. D. N. n'entrera dans une phase de stabilité sérieuse que le jour où le Pape y occupera la place qui convient, comme roi de la Cité Vaticane et Chef de l'Eglise catholique. Ce jour-là pourra régner au sein de l'assemblée des peuples, comme elle règne au cœur des fidèles, *pax et gaudium in Spiritu Sancto.*

En attendant, la S. D. N. n'a d'autre garantie de son existence, d'autre assurance d'atteindre son but, que de compter sur la fidélité de ses membres à remplir leurs mutuels engagements, celui entre autres qui les oblige à recourir à l'arbitrage en cas de conflit.

C'est beaucoup, sans doute,... en temps de paix. Mais lorsque surviendra la discorde, qui peut raisonnablement se dire certain que cette fidélité, alors, jouera comme on l'espère, et qu'on n'y substituera pas, d'après un exemple récent, la politique immorale du « chiffon de papier » ? Là est, entre autres, un point faible de la S. D. N. Léon Bourgeois, un de ses plus ardents promoteurs, l'avait fort bien compris. Si enthousiaste qu'il fût des beautés philosophiques de la « solidarité humaine, » sa confiance n'allait pas jusqu'à lui reconnaître le pouvoir d'empêcher tout recours aux violences de la guerre. L'histoire montre assez comment la malice humaine sait toujours, à son heure, rendre inopérantes les lois dont le respect n'est pas garanti par la perpective du gendarme.

Ainsi pensent, assurément, les personnages de haute culture qui composent l'Assemblée ; et tout récemment M. Briand se faisait pour la première fois leur écho, l'écho aussi de la pensée publique, en affirmant, d'un mot à la fois original et heureux, la nécessité éventuelle où pourrait se trouver la S. D. N. de recourir à un *bras séculier* pour assurer efficacement l'exécution de ses vo-

lontés de paix. La question des sanctions, donc, va se poser; c'était inévitable; on peut s'étonner même qu'on l'ait différée si longtemps, en raison, sans doute, des grosses difficultés qu'elle présente. En tout cas, l'opinion publique se refusera à faire pleine confiance à la S. D. N. tant que cet urgent problème n'aura pas été résolu.

La Société, néanmoins, travaille de son mieux, et si toutes ses tentatives ne sont pas couronnées de succès, ce n'est que justice d'applaudir à ses efforts. Le P. de la Brière, qui les a suivis de près, se montre médiocrement enthousiaste des résultats de la dernière session.

« Le bilan, dit-il, n'est pas triomphal sur toute la ligne. Deux problèmes importants à la solution desquels avait été déjà consacré un labeur considérable et méritoire, se trouvent moins avancés après la clôture de l'Assemblée qu'ils ne paraissaient l'être au début du mois de septembre : c'est la réduction générale et proportionnelle des armements, et c'est l'assistance financière aux Etats menacés d'agression.
Dans l'un et l'autre cas, la principale cause du recul est dans l'excès de zèle affiché par la délégation britannique. L'ancienne équipe « conservatrice », dirigée par sir Austen Chamberlain, marquait un peu de tiédeur insulaire à l'égard de la coopération internationale et des engagements de portée universelle. La nouvelle équipe « travailliste », dirigée par M. Ramsay Mac Donald, par M. Arthur Henderson, et à laquelle se trouve rallié lord Robert Cecil, affecte, au contraire, une ardeur conquérante pour toutes les tâches de solidarité internationale. Son zèle de néophyte dépasse maintenant le zèle plus calculateur de ses aînés dans la foi. De cette ardeur intempérante résultent des surenchères inédites. Celles-ci font rebondir des objections antérieurement résolues par voie de concessions mutuelles. Le problème redevient confus et obscur. Alors on doit reporter le dénouement à des temps futurs et meilleurs. Le mieux apparaît comme l'ennemi du bien. L'outrance dans les revendications immédiates aboutit au même résultat pratique et tangible qu'une opposition déterminée. »

Moins contestables semblent avoir été les résultats obtenus ou efficacement préparés sur d'autres terrains, en vue de la pacification internationale. Le Pacte de 1919 laissait subsister une possibilité de guerre en cas de légitime défense ou d'exercice de sanctions au nom de la S. D. N. Le récent Pacte de Paris (1928) (Briand-Kellog) supprime tout recours à la guerre comme moyen de politique nationale. C'est ce qu'on a appelé la « mise de la guerre hors la loi. » Le premier texte devra être modifié pour s'accorder pleinement avec le second.

A noter aussi l'adhésion, désormais à peu près certaine, des Etats-Unis à la Cour permanente de justice de La Haye. Le fait a son importance, comme symptôme d'un heureux changement d'état d'esprit chez nos anciens alliés de la grande guerre. Jusqu'ici ils avaient assez dédaigneusement refusé de s'intéresser aux affaires de l'Europe et d'entrer dans la S. D. N. Les voilà à la Haye. Iront-ils jusqu'à Genève ? Il est de plus en plus permis de l'espérer. Ce sera un beau succès pour la cause de la paix mondiale, le jour où ils apporteront l'appoint de leur masse aux 53 Etats que compte actuellement la *Société des Nations*.

Le maintien de la paix reste sans doute l'objet principal de ses préoccupations, comme il a été son point de départ au traité de Versailles en 1919. Mais là ne se bornent pas en fait les services qu'elle peut rendre à ses membres. Au cours de leurs réunions annuelles, les délégués, tous personnages qualifiés et de haute compétence, ont l'occasion d'engager entre eux à Genève, en dehors des travaux de la Société, des pourparlers et des échanges de vues qui peuvent être grandement profitables aux intérêts de leurs nations respectives.

C'est ainsi que M. Briand a pu donner corps, en des conversations particulières, à son idée des *Etats-Unis d'Europe*. Les représentants de 27 Etats du monde européen, assemblés chez lui en réunion privée, ont accepté de mettre à l'étude, chacun sous l'angle de sa propre nationalité, non pas un projet d'Etats-Unis proprement dits, à la manière de ceux d'Amérique, mais un système d'union et de solidarité pour la gestion de certains intérêts communs, une sorte de fédération à base initiale économique, susceptible de développer peu à peu son programme sur le terrain politique, suivant le besoin des circonstances. L'idée est dans l'air ; on ne voit pas ce qui pourrait absolument l'empêcher de faire son chemin. De graves difficultés d'exécution sont à prévoir. Les Etats-Unis d'Amérique ne verront pas sans quelque inquiétude se constituer ce formidable « bloc » européen, dont la cohésion pourrait un jour leur faire une concurrence désastreuse sur le terrain économique ; et il est à craindre que l'Angleterre, de son côté, ne trouve, dans son égoïsme insulaire traditionnel, de bonnes raisons de ne pas se laisser absorber dans cette masse continentale qui déjà dès maintenant, si l'on en croit sa presse, ne lui dit rien qui vaille. Là encore, attendons, et pourquoi ne pas ajouter : espérons ?

Dernier détail, enfin, qui vaut d'être relevé. La S. D. N. veut être « dans ses meubles. » Elle va se construire à Genève un splendide *Palais des Nations*, dont on vient de poser la première pierre [1]. Or, à cette cérémonie la bénédiction liturgique de l'Eglise n'a pas manqué. A-t-on vaguement senti qu'à cette œuvre plus qu'humaine il fallait le secours divin d'une force toute-puissante ? Souhaitons, avec le P. de la Brière, que cette bénédiction lui procure « une autre sauvegarde que celle de la bonne volonté des hommes. La paix qui dure, c'est la paix de Dieu. »

V

Ce n'est pas d'hier que dans les milieux universitaires on est en quête d'une morale « laïque » qui puisse se passer de Dieu et de la religion, et rester cependant une morale « suffisante, » tout au moins pour combler le vide laissé dans l'âme du peuple, dans les mœurs, par la disparition de la morale chrétienne.

On cherche... et l'on n'a rien trouvé encore qui

[1] Le samedi 7 septembre 1929.

vaille.., et l'on ne trouvera jamais rien, pour cette péremptoire raison que Dieu, seule source possible d'impératif catégorique, est le postulat sans lequel il est impossible d'établir à priori l'autorité absolue d'une obligation de conscience.

Le fameux Bayet, que connaissent bien les lecteurs de l'*Ami du Clergé*, reprenait encore tout récemment, dans un discours, son thème favori sur la laïcité, comme source de morale, substituée à toutes les morales « confessionnelles. » La laïcité, disait-il, c'est la tolérance, principe de solidarité et de morale sociale. Un mot suffisait à démolir l'échafaudage de son argumentation sophistique. La tolérance est un geste, une attitude, tandis que la laïcité est un dogme. La tolérance, aucune religion ne se refuse à la pratiquer : toutes au contraire, la catholique en tête, se refusent à admettre le *dogme laïque*, cher à M. Bayet, qui supprime à priori un Etre suprême, un principe absolu, Dieu, comme fondement de l'obligation morale. Mais laissons là M. Bayet avec ses sempiternelles répétitions des mêmes sophismes « laïques, » que nous avons déjà maintes fois percés à jour.

Ce qui est plus intéressant, c'est de constater le découragement de certains bons esprits universitaires devant l'insuccès de leurs efforts pour mettre sur pied une morale laïque qui tienne.

En voici un, par exemple, dont l'aveu loyal est à retenir. Et ce n'est pas le premier venu, ni un des moindres, dans l'échelle hiérarchique de l'Université. M. Gustave Belot, inspecteur général de l'enseignement secondaire, se demande dans le journal l'*Avenir*, pourquoi l'essai d'enseignement moral tenté loyalement par l'Université n'a pas réussi, et voici son avis : — « La question est d'importance, et ce n'est point en quarante lignes qu'on y peut répondre. Tout au plus peut-on effleurer quelques idées.

Par exemple, celles-ci :

S'il est vrai que la morale est la science ou la doctrine qui donne des règles de conduite fondées sur la notion du bien et du mal, jamais cette notion ne fut plus répandue chez les hommes qu'à la fin du XIX^e^ siècle et au commencement du XX^e^. Et ce sont ces hommes-là qu'on a de 1914 à 1918 précipités dans le chaos.

Les uns y sont morts, et je ne sache pas qu'on ait encore dépeint leur véritable agonie. Celle de leur corps, la visible, ne fut rien à côté de l'invisible.

Les autres, qui ont sauvé de la tourmente tout ou partie de leur chair, se disent : « S'il est vrai que la morale est l'application pratique de la science des mœurs, quelles mœurs l'après-guerre nous fait-elle, et quelle morale pratique faut-il donc enseigner ?

La morale de notre enfance exaltait les vertus individuelles, parce qu'elle supposait que l'individu avait l'initiative du bien, et que la société était disposée à tenir toujours compte de la rectitude morale de l'homme vertueux.

Mais, dans un milieu social où les appétits matériels sont déchaînés, d'une part ; où, d'autre part, les lois dites de justice sociale prétendent à se substituer, en matière d'orthodoxie morale, à l'initiative des individus, ceux-ci n'ont plus l'emploi de leur noblesse intérieure. Est-ce que la parole donnée compte en affaires ? Est-ce que l'écrit seul ne fait pas foi devant le tribunal ? Est-ce que les assurances sociales ne rendent point inutile, voire ridicule, l'esprit d'entre-aide et de charité ? Est-ce que l'orientation des mœurs et des lois d'aujourd'hui n'oblige pas les hommes à être tantôt des loups, tantôt des automates ? »

A rapprocher d'un autre aveu — qui en son temps fit du bruit — de Gustave Téry dans l'*Œuvre* (1^er^ février 1910) : « J'étais, je l'avoue, curieux de connaître ce qu'on appelle « la simple morale républicaine. » Car, je dois l'avouer aussi, tous les ans, lorsque j'achève mon cours de morale (et d'autres professeurs de philosophie m'ont fait la même confidence) j'éprouve le même embarras, pour ne pas dire la même angoisse. Assurément, s'il ne s'agissait que de préparer nos élèves à l'inepte bachot, nous ne serions pas en peine. Mais, quand on a conscience de son devoir véritable, quand on songe que ces jeunes hommes, qui ne savent rien ou presque rien du monde, vont dans quelques semaines, dans quelques jours, être « libres, » c'est-à-dire lâchés sans guide dans une société en pleine anarchie, on se demande ce qu'ils deviendront ; ce n'est pas à passer un ridicule examen qu'on voudrait les préparer, c'est à vivre.

Alors, ce cours de morale qui termine les études classiques, prend aux yeux du professeur digne de sa tâche une valeur presque religieuse. Comme on donne une boussole aux marins, on voudrait donner à ces enfants, qui partent à la découverte de la vie, une règle de conduite, quelques principes clairs, nets et sûrs. Oh ! tant qu'il ne s'agit que d'exposer les divers systèmes de morale entre lesquels oscille depuis trois mille ans la conscience humaine, ce n'est qu'un jeu ; et s'il faut ensuite faire la critique de ces systèmes, démontrer qu'aucun d'eux ne satisfait la raison, rien de plus aisé, de plus divertissant. Mais le moment est venu de conclure. Le professeur doit répondre à cette question simple et terrible, qu'il a posée, tournée et retournée trois mois durant : *Il faut faire ceci, il ne faut pas faire cela.* Pourquoi *faut-il ?*

C'est à cette heure véritablement émouvante que le maître sent avec mélancolie toute l'inanité de son œuvre. Il a détruit, mais il est impuissant à reconstruire. Sa critique n'a eu d'autre résultat que d'émietter et de dissoudre, dans l'esprit de ses élèves, des croyances naïves, irréfléchies, mais salubres et fécondes, ce que Vinet appelait « le préjugé du bien. » Que va-t-il mettre à la place ? Des formules, des mots... *rien !* Allard a raison, et je lui sais gré de l'avoir dit avec cette folle franchise : « Dieu tué, il n'y a plus d'impératif, il

n'y a plus de morale. » Nous ne sommes plus que des grains de poussière, qu'un vent glacé disperse dans la nuit. »

On ne saurait mieux poser ni mieux résoudre le problème. Point de morale sans un impératif catégorique à quoi elle s'accroche, dont elle dépende, et point d'impératif catégorique sans Dieu. Kant avait déjà vu cela, et très bien M. Bayet est trop intelligent pour ne pas voir cela aussi ; mais il n'aura pas la « folle franchise » de l'avouer. C'est une supposition qui ne sera sans doute pas de son goût, encore qu'elle soit, par un certain côté, flatteuse pour lui : elle fait, il est vrai, moins d'honneur à son courage qu'à la lucidité de son esprit.

VI

Voulez-vous, ami lecteur, que nous causions un instant « physique » ? Rassurez-vous : c'est de la physique très simple, accessible à tous les profanes ; rien de la technique ni du laboratoire, mais seulement l'exposé, que nous ferons aussi clair que possible, d'une nouveauté sensationnelle, qui a déjà des applications extrêmement intéressantes dans la pratique, et dont bientôt l'ignorance ne sera plus excusable chez les gens qui comme nous sont censés avoir « des clartés de tout. »

L'histoire des *ultra-sons* est une des plus belles de la physique. C'est une des plus nouvelles, car leur découverte ne date guère que d'une douzaine d'années, et l'une des plus complètes cependant, par les applications si diverses qui en ont résulté.

Mais, d'abord, qu'est-ce que des ultra-sons ? Pour le bien comprendre, il faut se rappeler que le son est produit dans nos oreilles par les vibrations d'un corps matériel élastique. Le son passe du grave à l'aigu à mesure qu'augmente le nombre des vibrations (on dit aussi : ondes sonores, acoustiques) dans le temps d'une seconde.

Mais l'échelle des sons que peut percevoir notre organe auditif est limitée. Elle comprend seulement quelques octaves. Au-dessous de 20 vibrations à la seconde, et au-delà de 20.000, on n'entend plus rien. C'est ce qui se passe aussi dans un autre ordre de sensation, pour la lumière. Il y a, au-delà des rayons ultra-violets, et en deçà des infra-rouges, des radiations lumineuses qui sont pour nous invisibles : notre rétine y est insensible.

On donne donc le nom d'ultra-sons à ces vibrations, en soi sonores, identiques à nos sons ordinaires, mais qui sont en fait inaudibles parce que leur fréquence dépasse 20.000 à la seconde. On en soupçonnait bien l'existence, mais, jusqu'à ces tout derniers temps, personne ne s'était préoccupé de les constater, de les étudier, de les utiliser surtout, comme on va le voir.

Voici la très curieuse expérience de physique (due à deux Français, Pierre et Jacques Curie) qui les a tout d'un coup mis à l'ordre du jour.

Si l'on exerce une compression, même très légère, sur une lame de quartz, immédiatement celle-ci s'électrise (les savants disent qu'elle se polarise) en produisant sur ses deux faces opposées des quantités d'électricité égales et de signe contraire, qui sont proportionnelles à la pression exercée sur le cristal : quantités d'électricité très faibles évidemment, mais suffisantes pour être constatées, mesurées et utilisées dans des appareils très sensibles appropriés à leur réception.

Mais ce qui est plus curieux encore, c'est que la réciproque est vraie : le phénomène est, comme on dit, réversible, c'est-à-dire que si, à l'inverse, on envoie sur le quartz une charge d'électricité, en mettant par exemple ses deux faces en connexion avec les deux pôles d'une source électrique, le quartz alors, sous cette poussée électrique, se comprime lui-même et vibre mécaniquement, tout comme si un agent extérieur l'avait directement mis en mouvement d'oscillation, comme ci-dessus.

A noter encore que la lame de quartz vibre exactement à l'unisson de la charge électrique, c'est-à-dire que si le courant est de 40.000 oscillations électriques à la seconde, le quartz oscillera à son tour en résonance 40.000 fois à la seconde.

Notre lame de quartz constitue donc un merveilleux instrument de transformation de l'électricité en mouvement mécanique de la plaque, et vice versa, si l'on veut, du mouvement mécanique de la plaque en électricité. Voilà une porte largement ouverte à des applications futures qui ne sont pas sorties encore du cerveau de nos inventeurs. Tenons-nous-en pour le moment à celle des *ultra-sons*.

Avant d'y arriver, nous devons rappeler au lecteur que toute ondulation provoquée par l'oscillation périodique d'un corps matériel [1] élastique, est une onde *sonore*, qu'elle soit pour nous « audible » ou non, tandis que l'onde électrique, produit du mouvement immatériel de l'éther, est d'un ordre tout différent, étranger à l'acoustique. Le choc électrique, donc, détermine dans le quartz la production d'ondes sonores, tout comme réciproquement les vibrations sonores du quartz déterminent la production d'ondes électriques. On voit maintenant ce qu'il faut entendre par *ultra-sons*. On appelle ainsi les ondes *sonores* de fréquence supérieure à 20.000 par seconde, émises par le quartz sous l'influence d'une charge électrique : véritables *sons* en réalité, imperceptibles

[1] Nous employons ici la langue des physiciens, qui n'a rien à voir avec celle des philosophes. En physique on dit, par exemple, de l'éther que c'est un milieu *immatériel*, parce qu'il est pour nous imperceptible, insaisissable, dans l'état actuel de nos moyens sensibles de perception et de mesure. Est, au contraire, *matériel*, tout corps ayant, si peu que ce soit, une masse étendue mesurable, pondérable

Les *ondes sonores* on acoustiques sont des vibrations dues à l'oscillation de corps matériels (on les appelle encore vibrations mécaniques), dont un bon exemple est le *la* normal de notre diapason. Les *ondes électriques* ou hertziennes sont dues aux vibrations de ce milieu « immatériel » d'ailleurs hypothétique qu'on appelle éther.

Ainsi qu'on l'explique dans le présent exposé, le phénomène *piézo-électrique*, comme disent les physiciens, consiste précisément en ce que des ondes électriques reçues sur une lame de quartz y déterminent la production d'ondes sonores et, réciproquement, des vibrations sonores imprimées au quartz y déterminent la production d'ondes électriques.

pour nous, il est vrai, mais que pourrait *entendre* une *oreille* plus sensible que la nôtre.

Voici maintenant quel ingénieux parti nos physiciens (entre autres le professeur Langevin du Collège de France) ont tiré du phénomène extraordinaire que nous venons de décrire.

Nous sommes sur un bateau, en pleine mer. Une lame de quartz, serrée entre deux plaques d'acier, à la manière d'un sandwich, est reliée par ses deux faces à une source électrique. On tourne l'une des faces vers le fond de la mer. Un coup sec frappé sur un bouton lance sur le « sandwich » une décharge électrique, aussitôt arrêtée. Ce *train d'ondes* électriques détermine aussitôt dans la lame de quartz un train de vibrations sonores correspondant. Ce *son* va frapper le fond de l'eau ; arrivé là, il s'y réfléchit, comme tout son doit le faire, et revient à son point de départ, en ligne rigoureusement droite. Là il rencontre la lame de quartz, la frappe et la met en vibration mécanique, ce qui détermine un courant électrique, que l'on recueille dans un appareil (véritable oreille électrique) où il laisse trace de son passage.

On a noté soigneusement sur un bon chronographe l'instant du départ ; on note l'instant du retour ; chacun de ces instants pouvant être rendu sensible par un *top* caractéristique. On sait alors combien de temps l'ultra-son a mis à faire son voyage aller et retour. Comme on sait, par ailleurs, que la vitesse du son dans l'eau est de 1.500 m. à la seconde, il n'y a plus qu'à diviser par 2 l'espace correspondant au voyage total pour avoir exactement la distance de la surface au fond de l'eau.

Si, par exemple, le voyage a duré une seconde, c'est que l'ultra-son a parcouru en tout, aller et retour, 1.500 m. ; le fond est donc à 750 m. Sur le bateau l'on a à l'avance un barême qui donne instantanément les chiffres de la profondeur correspondant aux différents temps écoulés entre les départs et les retours des ultra-sons.

Voilà, n'est-il pas vrai, un nouveau système de sondage commode, rapide, précis. Il laisse loin derrière lui les anciennes sondes à ficelle, qui n'en finissaient pas de donner des renseignements plus ou moins approximatifs, à raison d'un sondage par heure tout au plus, et le bateau étant immobilisé. Avec les ultra-sons c'est à chaque seconde, si l'on veut, et le bateau en marche, que l'on peut savoir sur quel fond l'on navigue.

Mieux encore : on peut utiliser le courant électrique produit sur le quartz au choc de retour des ultra-sons, et l'amener à faire tomber une plume garnie d'encre sur une feuille de papier blanc enroulée autour d'un cylindre animé d'un mouvement régulier de rotation. Cette plume se déplace elle-même de bas en haut d'un mouvement d'horlogerie également régulier, à partir d'une ligne horizontale. Le déclenchement de la plume (de bas en haut) se fait juste à l'instant du top de départ : le point qu'elle marque sur le papier blanc au retour de l'ultra-son est donc, au-dessus de la ligne horizontale, à une hauteur exactement proportionnelle au temps que dure le voyage aller et retour de l'ultra-son. En faisant des sondages à très court intervalle de temps, on obtient des points noirs très rapprochés. On les réunit tous ensuite par une ligne continue : on a ainsi, reproduite automatiquement sur le cylindre, une courbe sinueuse, avec des hauts et des bas, des arêtes pointues et des creux, qui représente, suivant la direction que suit le bateau, le profil du sol marin au-dessus duquel il navigue. On a dit que la découverte et l'utilisation ingénieuse des ultra-sons allaient révolutionner la marine. Le mot n'est pas trop fort. La technique des sondages va être complètement transformée et amenée désormais à un état de perfection qui ne laissera à peu près rien à désirer. A tout instant il sera loisible à un capitaine de savoir exactement par quels fonds il navigue, et si une dangereuse aiguille se rencontre sur sa route, il sera averti à temps pour l'éviter.

L'hydrographie (science des fonds marins) va entrer dans une voie nouvelle. Nos cartes marines actuelles sont toutes à refaire, ou à peu près.

Elles indiquent bien les récifs constatés jusqu'à présent d'après les vieilles méthodes de sondage au filin ; mais combien de ces redoutables « cailloux » ont échappé aux vieux, lourds et lents sondages d'autrefois, et restent inconnus jusqu'au jour où ils révèlent leur présence en éventrant le navire qui, sur la foi des cartes, n'en soupçonnait pas l'existence, ainsi qu'il est arrivé à notre beau cuirassé *France* perdu sur un rocher que les services de l'hydrographie n'avaient encore jamais repéré !

Vous n'êtes pas au bout de vos étonnements, ami lecteur. A ces deux merveilles nautiques il faut encore en ajouter d'autres non moins sensationnelles, pour parler le langage à la mode.

Notre « sandwich » quartz-acier envoie son « pinceau » d'ultra-sons dans une direction perpendiculaire à sa surface. Ce n'est donc pas seulement le fond de la mer que l'on peut atteindre avec lui, mais tout autre corps ou obstacle matériel susceptible d'arrêter les ondes sonores, de les réfléchir et de les renvoyer au sandwich, comme il a été dit plus haut. Il suffit d'orienter celui-ci vers l'obstacle présumé pour savoir instantanément s'il existe, et à quelle distance l'on s'en trouve.

Exemple : on flaire la présence d'un sous-marin dans les eaux environnantes. L'ultra-son (l'U. S., comme on dit en abrégé) les explore en variant les directions de ses sondages. Soudain — ce qui est inévitable — il rencontre la masse du sous-marin, et vite en rapporte la nouvelle à l' « oreille électrique » du bord. On a tenté quelques essais de ce genre vers la fin de la guerre ; mais celle-ci a fini trop tôt pour que les U. S. aient rendu aux alliés, contre les sous-marins ennemis, tous les services qu'ils étaient en droit d'en attendre.

Grâce à cette admirable invention, la guerre sous-marine future deviendra bien difficile.

Le *Titanic* n'aurait pas sombré dans la terrible catastrophe dont on n'a pas perdu le lugubre souvenir, s'il avait eu à bord un appareil d'U. S. qui lui aurait à temps révélé le voisinage de l'iceberg qui l'a brutalement heurté et démoli.

En temps de brume chacun sait que la navigation est souvent impossible, toujours dangereuse. Le pilote n'avait jusqu'ici aucun moyen de se renseigner sur le voisinage, ni par conséquent de prévenir la rencontre possible d'un autre bateau, d'une épave, etc. La corne de brume, quand elle fonctionne convenablement, n'est pas une sauvegarde de tout repos : on ne l'entend pas ou on l'entend mal (à cause des vents) ; souvent, quand on l'entend, il est trop tard pour se garer, et la fatale collision se produit. L'U. S. donne au capitaine la solution de tout repos. A tout instant, à chaque seconde, il peut repérer les « corps » avoisinants, savoir leur exacte distance et aussi leur exacte direction, suivant la position du sandwich au moment où il les rencontre.

Si le bateau longe une côte, il y a toujours pour lui à craindre de heurter un de ces nombreux récifs qui pullulent dans les fonds marins voisins de la terre ferme. S'il n'y a ni temps clair, ni phare, ni aucun moyen sûr de renseigner le pilote pour qu'il se tienne à distance, l'U. S. s'en charge en lui indiquant à quelle distance il se trouve de la côte, du danger à éviter.

L'entrée au port est souvent difficile. L'U. S. la rendra désormais sûre et régulière. Un faisceau d'ultra-sons horizontal émis d'un point de la côte constitue une sorte de phare sous-marin, qui permet aux bateaux de se diriger et de faire le point, alors que l'uniformité trop plane des fonds les empêchait de se reconnaître par le seul moyen des sondages.

Une installation de ce genre a été faite récemment à Calais. Grâce à elle les bateaux venant d'Angleterre entrent directement au port malgré le brouillard, et arrivent finalement à quai suivant l'horaire fixé. Cette exactitude dans la durée de la traversée a des avantages considérables. D'abord elle fournit aux bâtiments le moyen d'éviter les longs stationnements dans l'attente d'une amélioration de temps. Elle donne de la sécurité à la navigation. Enfin l'exactitude dans l'heure d'arrivée permet aux trains de la Compagnie du Nord, qui attendent voyageurs et marchandises, de partir à l'heure réglementaire.

L'émetteur U. S. est placé à l'extrémité de la jetée de Calais ; il est pointé dans la direction de Douvres. Le fond de la mer est assez bas. Aussi diffuse-t-il et réfléchit-il le faisceau sonore qui s'épanouit ainsi suivant un angle voisin de 60 degrés. Les bateaux, eux, sont munis d'appareils de réception orientables ; ils cherchent la direction d'audition maxima. Celle-ci est déterminée à deux degrés près, et avec un peu d'habitude on atteint même la précision d'un degré.

On peut donc ainsi se placer sur la carte direction. Mais cela ne suffit pas. Pour faire le point exactement, il faut connaître la distance à laquelle on se trouve de la côte. Ceci s'obtient d'une façon très ingénieuse, en envoyant du « phare, » c'est-à-dire du bout de la jetée de Calais, en même temps un top d'U. S. et un top de T. S. F. Le premier chemine dans l'eau, comme l'on sait, à la vitesse de 1.500 mètres à la seconde. L'autre, au contraire, est reçu instantanément. Si l'on mesure avec un chronographe l'intervalle de temps entre les deux réceptions, on en déduit immédiatement la distance. Elle a pu ainsi être obtenue jusqu'à 3.000 mètres avec une précision de l'ordre de 20 mètres. Ainsi, grâce aux ultra-sons les brumes du Pas-de-Calais ne seront plus pour les bâtiments une cause de dangers ou de retards.

Nous ne sommes pas au bout. Avec les ultra-sons, les bateaux peuvent aussi communiquer entre eux. Cela se comprend aisément, après tout ce que nous avons dit. Deux paquebots munis d'appareils U. S et braquant l'un sur l'autre leurs faisceaux peuvent, non pas s'entendre, mais se comprendre par des signaux à signalisation conventionnelle. Alors que la T. S. F peut être captée par tout le monde et ne permet pas le secret des communications, l'ultra-son est le modèle des procédés secrets de liaison, et il fonctionne sans gêner les autres communications par « sans fil » que le bateau peut émettre ou recevoir.

Mais pourquoi, pensera le lecteur, ne sont-ils utilisés que dans l'eau ? Est-ce que l'air ne serait pas pour eux un aussi bon moyen de transmission ?

Non, et voici pourquoi. L'air est un milieu trop compressible (pas assez résistant), dans lequel les oscillations rapides s'amortissent très vite. Il serait impossible de réaliser dans l'air avec les ultra-sons des portées suffisantes pour rendre des services pratiques. Il n'en est pas de même dans l'eau, où ils peuvent se propager jusqu'à plusieurs kilomètres. Et, même dans l'eau, il y a une limite à leur « fréquence » (nombre des vibrations par seconde). Si ce nombre est trop grand, les vibrations de plus en plus courtes s'affaiblissent jusqu'à s'éteindre, en raison de la viscosité du milieu transmetteur. Aussi, d'après les expériences faites, ne peut-on dépasser la fréquence de 200.000 (à la seconde) sans réduire fortement la portée du faisceau d'ultra-sons. Pratiquement l'on s'en tient, jusqu'à présent du moins, aux environs de la fréquence 50.000. Les appareils actuellement en service sont généralement construits pour sonder depuis les petites profondeurs jusqu'à seulement 300 ou 400 mètres. Quant aux grandes profondeurs, on étudie dans les laboratoires la constructions d'appareils spéciaux qui seraient fort utiles pour les navires « câbliers » et pour les études d'hydrographie océanique. Le sondage aux profondeurs faibles et moyennes seul intéresse actuellement la navigation commerciale. Aussi s'est-on appliqué tout d'abord à donner satisfaction à ses besoins. Mais la voie est largement ouverte

à des recherches et à des trouvailles nouvelles : tout porte à croire que dans un avenir prochain peut-être, l'on trouvera le moyen d'augmenter l'énergie émise par le quartz, ce qui permettra de pousser la portée des ultra-sons jusqu'aux abîmes encore inexplorés de l'Atlantique et du Pacifique.

Telle est la théorie et la pratique des *ultrasons*. L'*Ami* n'a pas pour programme de tenir ses lecteurs au courant des nouveautés scientifiques. Il nous a semblé, cependant, que celle-ci, en raison de ses merveilleuses conséquences, méritait une place à part dans nos colonnes.

Nous avons à dessein écarté de notre exposé beaucoup de détails techniques accessoires, notamment en ce qui concerne la théorie physique complète du sujet et la construction des divers appareils destinés à l'émission, à la réception et à l'enregistrement automatique des U. S. Ceux qui, plus avertis ou plus curieux des choses de la physique et déjà sans doute informés, désireraient là-dessus des renseignements complémentaires, sauront les trouver dans les livres et revues consacrées aux questions scientifiques. Notre ambition, beaucoup plus modeste, était de signaler à nos lecteurs, en forme pratiquement accessible à tous, une découverte, non seulement très intéressante en soi, mais particulièrement remarquable par ses applications pratiques, et qui ne tardera pas à être vulgarisée dans tous les milieux du monde entier. Il est bon que le clergé en soit informé.

VII

Comme suite et complément de notre article du 28 nov. dernier où nous faisions le relevé du progrès des missions, sous le pontificat de Pie XI principalement, jusqu'à l'année 1929, nous donnons aujourd'hui, d'après les pages documentaires de la *Croix* des 17 octobre, 7 et 21 nov. 1929, des précisions sur l'état général des missions dans le monde entier.

Il existe sur toute la terre 382 évêchés, vicariats, préfectures ou missions ; 32.000 missionnaires, prêtres, frères, religieuses, membres d'Instituts religieux divers.

Ces chiffres, au premier abord, paraissent imposants ; et pourtant, malgré tant de dévouements, la situation générale reste désolante. Qu'on en juge par ce qui suit.

Sur environ 1.700 millions d'hommes dispersés sur toute la surface du globe, les catholiques comptent 304 millions, les schismatiques 157 millions, les protestants 212 millions, les juifs 15 millions ; soit en tout 688 millions d'hommes ayant au moins la connaissance et plus ou moins le culte du vrai Dieu de la Révélation.

Mais, d'autre part, le bouddhisme avec ses nuances annexes (confucianisme, taoïsme ou shintoïsme) compte 510 millions d'adeptes ; le brahmanisme 205 millions, le fétichisme 70 millions, et le mahométisme 227 millions. Ce qui fait 1.012 millions d'individus étrangers à la Révélation ; et la foi catholique professée par à peine un cinquième de la population mondiale !

Une autre comparaison intéressante est celle que l'on peut faire, au point de vue de leurs ressources et de leurs progrès, entre missions catholiques et missions protestantes.

Si, en bloc, les missionnaires catholiques sont actuellement au nombre de 32.000, les protestants, par contre, atteignent le chiffre de 30.000 ; or, ils n'étaient que 125 en 1825, et 20.000 en 1920 !

A noter aussi que la propagande des ministres protestants est secondée par une équipe d'auxiliaires comprenant environ, en chiffres arrondis, 150.000 hommes de couleur, 18.000 femmes blanches et 130.000 femmes indigènes.

Sans contester la part qui peut légitimement revenir au zèle des ministres dans ce rapide progrès du protestantisme en pays de missions, nous sommes, par l'évidence des faits, obligés de l'attribuer aussi à une autre cause, en son genre singulièrement efficace.

L'argent, hélas ! n'est pas seulement le nerf de la guerre ; il est également, et au premier chef, le nerf de la propagande, de toutes les sortes de propagande. Ce ne sont pas seulement les moissonneurs qui font défaut chez nous, c'est aussi, et surtout, l'argent nécessaire à l'outillage que réclame la moisson. Il est triste d'avoir à constater sous ce rapport la formidable supériorité de la propagande protestante.

Ses ressources pécuniaires, en 1815, montaient à 212.500 francs ; cent ans après elles atteignent le chiffre global d'environ 1.500 millions de francs, le milliard et demi, alors que notre œuvre de la Propagation de la Foi n'a à sa disposition que 6 à 7 millions, au plus ! Un milliard 493 millions de différence entre les deux ! Rien que cela !

Sur quoi, un calcul très simple permet de conclure que les protestants versent pour leurs missions 30 francs par tête, et le catholique 0 f. 12, même pas trois sous !!

Ce qui est quand même réconfortant, c'est de constater que, malgré leur pénurie de personnel et d'argent, les missions catholiques obtiennent, toutes proportions gardées, des résultats de beaucoup supérieurs à ceux de la propagande protestante [1].

Cette heureuse constatation, si elle fait grand honneur au zèle de nos missionnaires et démontre la puissance de la grâce divine qui les assiste, ne doit cependant pas nous faire perdre de vue la nécessité des moyens humains que la Providence elle-même exige comme condition normale du plus grand succès de ses œuvres dans ce monde. « Aide-toi et le Ciel t'aidera » est une vérité théologique, non moins qu'une maxime populaire. Si nous avons à cœur le règne du Christ en ces pays « où règne l'erreur et la mort, » aidons nos missions en leur envoyant des missionnaires et de l'argent.

[1] Nous reviendrons bientôt avec plus de détails sur cette question des missions protestantes.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — La plupart des enfants jusqu'à 10 ou 12 ans s'accusent très souvent de fautes *matérielles ;* ils vous diront qu'ils ont désobéi, volé, menti, et si vous faites préciser, vous vous apercevez que la plupart du temps il n'y a pas même eu le moindre consentement : parfois, aussitôt fait aussitôt regretté ! D'autre part, il ne semble pas possible de tout contrôler ainsi. Peut-on, sur les accusations ordinaires de ces enfants, donner l'absolution sous condition ? Pour ma part, 8 fois sur 10 je doute de la culpabilité *vénielle* des enfants. (Il est bien entendu que je ne parle pas des cas assez fréquents où les enfants ont péché ou ont *cru* pécher gravement).

R. — Au confessionnal, le prêtre est juge, docteur et médecin.

En tant que juge, à la barre de son tribunal, il ne connaît que des pénitents venant s'accuser. Il doit les traiter selon la culpabilité qu'il reconnaît en eux, après instruction de leur cause. Que ces pénitents soient des enfants ou des adultes, il leur doit l'absolution s'ils sont dans les conditions requises pour la recevoir validement. Enfants et adultes doivent être pareillement traités.

Mais voici que chez les enfants vous constatez des péchés matériels, non des fautes formelles, parce qu'il n'y a pas eu de leur part le moindre consentement. Eh bien ! là où il n'y a pas eu péché, il ne saurait y avoir d'absolution. Innocent, l'enfant comme l'adulte n'a pas lieu d'être absous ; l'absolution donnée serait nulle par défaut de matière. Il faut donc le renvoyer avec la bénédiction.

Cependant permettez-nous deux réflexions.

D'abord, vous concluez un peu vite au défaut total de consentement, du fait que le péché aussitôt commis est aussitôt regretté. La contrition peut être prompte chez l'enfant, pour des motifs parfois très intéressés ; mais elle n'empêche pas le péché d'avoir été volontaire. Le consentement de la volonté se donne aussi en un clin d'œil et consomme le péché.

Ensuite, il n'est pas aussi difficile que vous le supposez de trouver chez un enfant de 10 ou 12 ans au moins une faute vénielle délibérée, de désobéissance par exemple. Et alors, c'est la matière suffisante pour une absolution sans condition.

Enfin, si vraiment vous doutez, d'un doute positif, de la culpabilité vénielle de votre petit pénitent, vous avez raison de donner une absolution conditionnelle pour ne pas exposer le sacrement au péril d'invalidité. Vous feriez de même pour un adulte.

En tant que docteur, le confesseur doit instruire son pénitent. En tant que médecin, il doit lui indiquer les moyens d'éviter le péché, de se corriger de ses mauvaises habitudes.

A l'égard des enfants, chez qui il faut faire l'éducation de la conscience, ce double rôle du confesseur sera très délicat. Ici, il ne traitera pas l'enfant comme l'adulte. Il aura des prévenances et des indulgences paternelles, pour lui faire prendre conscience du mal moral qui se trouve dans ses actes, de l'offense à Dieu renfermée dans une désobéissance, un vol ou un mensonge. Peu à peu, il l'instruira et l'apprendra à réfléchir sur ses actes. Ces péchés matériels, qui sont un mal, disparaîtront de la vie de l'enfant, non toutefois sans faire place à quelques fautes formelles. Mais alors l'enfant les aura bien remarquées, et quand il viendra se confesser, c'est à bon escient qu'il les accusera.

C'est là une œuvre de patience, de persévérance. Mais quel plus bel et plus fructueux apostolat que celui de former des consciences ? Y a-t-il un ministère plus enviable que celui de la confession des enfants ? Ne craignez pas d'y passer trop de temps, et ne cédez jamais à la tentation de vous en débarrasser en administrant sans enquête, au jugé, comme le chasseur au gibier, des absolutions sous condition. De confession en confession rendez-vous compte des progrès, des efforts, du développement de la conscience chez l'enfant. C'est seulement quand il sera formé que vous pourrez sans enquête spéciale connaître la valeur des accusations ordinaires de votre petit pénitent.

Q. — Un médecin, grand amateur de meubles de style, a l'occasion, dans ses nombreuses visites à domicile, de découvrir parfois quelques pièces de grande valeur. Désirant les acquérir, il fait part au client de son goût pour ces meubles anciens. Celui-ci, qui n'en connaît pas la valeur, accepte la plupart du temps de les échanger contre d'autres « plus pratiques » et aussi beaux, à son avis. Tout au plus y est-il attaché parfois parce qu'ils sont des souvenirs de famille.

Ce médecin a-t-il le droit de profiter de l'ignorance de son client pour accomplir une excellente affaire de ce genre, sous prétexte que les objets d'art n'ont qu'une valeur relative ?

Ne doit-il pas au moins avertir le propriétaire que ces meubles ont plus de valeur qu'il ne pense, l'inviter à se renseigner ?

R. — L'*Ami* du 15 août dernier, p. 530, a déjà examiné des cas semblables. Aujourd'hui encore, il répond : Non, certainement non, ledit médecin n'a pas le droit de profiter de l'ignorance de ses clients pour acheter à prix modique des meubles qu'il sait pertinemment avoir une grande valeur. Il commet une injustice flagrante.

Ces meubles anciens ont, en effet, un prix courant, car il existe un marché des « antiquités. » Il n'est pas une ville de France qui n'aie ses antiquaires ou ses brocanteurs faisant commerce de vieux meubles. Sans doute, ce prix courant est très élastique, variable avec les amateurs, susceptible de formidables écarts. Mais il existe, en ce sens au moins qu'il y a un prix minimum audessous duquel tel meuble ne sera jamais laissé pour compte à son vendeur. C'est ce prix que nous dénommons ici « prix courant » et que nous disons obligatoire en conscience.

Ce prix, dont tous les professionnels conviendront, dépasse de beaucoup celui qui spécifie la